

M. Baldwin: C'est incontestable. Le ministre et d'autres peuvent bien dire que dans trois ans nous reconsidérerons la question. Mais ce n'est pas le cas du tout, monsieur l'Orateur. La loi expire trois ans après la date de son entrée en vigueur ou à la date ultérieure qui, avant la fin de cette période, peut être fixée par proclamation. Qu'arrive-t-il à la proclamation? Elle est déposée devant le Parlement—non pas pour faire l'objet d'une discussion, mais simplement déposée et nous ne pouvons pas y toucher. Si, en fait, la mesure expirait à la fin des trois années ou si la proclamation, une fois déposée à la Chambre, pouvait faire l'objet d'une discussion par le Parlement qui donnerait ensuite lieu à un vote qui déciderait si la loi, en tant que telle, pouvait être prolongée, cela me serait égal.

Mais que va-t-il se passer? Connaissant bien le gouvernement actuel et sa technique—et il sait s'y prendre—à un certain moment avant l'expiration de la période de trois ans, sans bruit et aussi secrètement que possible, une proclamation sera déposée et tout sera terminé.

Monsieur l'Orateur, aucune des vertus que le ministre a tant vantées ne seront perdues par cette mesure mais elle assure en fait cette soupape de sûreté, c'est-à-dire que si la mesure semble ne pas fonctionner dans l'intérêt public ou ne pas être réellement avantageuse aux Canadiens, la Commission pourra l'examiner et formuler ses recommandations en conséquence. Voilà le dispositif de sûreté qui nous est indispensable.

• (8.50 p.m.)

Vu les circonstances, je prie ardemment les ministériels, qui, je l'espère, nous reviennent bien déterminés à remplir leurs fonctions le plus consciencieusement possible et parfaitement conscients du privilège qui leur est accordé, d'appuyer toutes les bonnes mesures. J'espère que tous les députés ne manqueront pas d'appuyer l'amendement fort utile du député de Crowfoot (M. Horner).

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion n° 1, présentée par le député de Regina-Lake Centre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

[M. Baldwin.]

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La Chambre se prononce maintenant sur la motion n° 1 (M. Benjamin).

(La motion de M. Benjamin, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacInnis (Cape
Alexander	Breton-East
Alkenbrack	Richmond)
Asselin	MacInnis (M ^{me})
Baldwin	MacLean
Barnett	Macquarrie
Beaudoin	MacRae
Bell	McCleave
Benjamin	McCutcheon
Burton	McGrath
Cadieu	McIntosh
Comeau	McKinley
Dionne	McQuaid
Douglas (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles	Marshall
Downey	Mazankowski
Flemming	Monteith
Fortin	Moore
Gilbert	Nowlan
Gleave	Nystrom
Godin	Paproski
Hales	Peddle
Harding	Peters
Horner	Ricard
Howe	Saltsman
Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Simpson
Lambert	Skoberg
(Bellechasse)	Southam
Lambert	Stanfield
(Edmonton-Ouest)	Stewart
La Salle	(Marquette)
	Tétrault
	Thomas
	(Moncton)—57.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Cafik
Andras	Chappell
Badanai	Chrétien
Barrett	Clermont
Basford	Cobbe
Béchar	Comtois
Beer	Corbin
Blouin	Côté (Longueuil)
Borrie	Crossman
Boulanger	Cullen
Breau	Danson
Brown	Davis
Buchanan	Deachman
Caccia	Deakon